

REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

6^{ème} AUTOCROSS et SPRINT CAR de PUY L'ÉVEQUE-LOUPIAC
Le 22/23 et 24 aout 2025

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA du QUERCY organise le 22/23 et 24 aout 2025 avec le concours de l'Association Circuit de Loupiac une compétition automobile nationale d'autocross et sprint car . Intitulée « 6^{ème} Autocross et Sprint Car de Puy l'Évêque-Loupiac ».

Cette compétition compte pour Le Trophée National d'Autocross et sprint car – le championnat de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées Coefficient 2 - le Challenge CORAC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 17 juillet sous le numéro N31 et par la FFSA sous le permis d'organisation **numéro596 du 29 juillet 2025**

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	Néant
Président du Collège des Commissaires Sportifs	GALBAN Claude
Membres du Collège	AGNUS Patrice LAVAL Danièle
Secrétaire de la direction de course	MOREAU France
Directeur de Course	ROPP Axel
Directeur(s) de Course adjoint(s)	BERGUES Thierry
Adjoints à la Direction de Course	NIEL Jean Marc
Adjoints à la Direction de Course	CENTIMES Gérard
DC Adjoints à la Direction de Course départs	HERBEUVAL René
DC Adjoints à la direction de course Arrivée	VAUDOUR Patrick
Commissaires Techniques	ROQUES Jean Pierre ROQUES Laurent MAURIAL Patrick CHAZAL Patrick ALGANS Michel GIROUARD Antoine
Chargés des relations avec les concurrents	LAVAL Gérard AGNUS Stéphane
Chronométrateur(s)	BERGUES Sarah CAPPELOT Jacqueline PIRIS Ginette
Responsable du plan d'identification	MIRABEL Bastien

Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	GRASSIES Jacques
Médecin Chef	Dr. ROUSSET
Responsable Sécurité	GRASSIES Jacques
Responsable du service presse	GRASSIES Nathan
Juges de Faits	CAILLE Michel

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA du QUERCY et l'organisateur technique est l'Association Circuit de Loupiac.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du Visa
Clôture des engagements	20 aout 2025 à minuit
Publication de la liste des engagés	21/08/2025 sur le site www.challenge-corac.fr et ITS Résult
Date et lieu de la compétition	22/23 et 24 aout 2025 circuit Terre de Loupiac (46 Lot)
Vérifications	18h50 à 21h00 le 22 aout 2025
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le 22 aout 2025 à 20h00 salle du collège
Briefing obligatoire	Briefing oral NEANT
Horaire des essais chronométrés	A partir de 21h00 le 22/08/2025
Horaire de la course	Le 23/08/2025 de 9h00 et le 24/08/2025 de 0h00 à 1h00
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	Le 23 et 24/08/2025 podium à la fin de chaque finale

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le vendredi 22 aout 2025 de 18h50 à 21h00 au local technique. Une convocation aux contrôles administratifs et techniques sera transmise à chaque concurrent par mail via la plateforme « engage-sport », chaque pilote devra se présenter aux vérifications munie de celle-ci et aux horaires indiqués pour sa catégorie.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront sur la plateforme «www.engage-sports.com »

Les engagements seront validés à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au mercredi 20 aout 2025 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement avoir été acquittés. Ils sont fixés à :

- 160 € jusqu'au mercredi à minuit de la semaine avant la compétition et à partir de là et jusqu'au mercredi avant la course 200 €
- 320€ sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 100 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés- 1 €.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par deux pilotes (*à l'exception de la division sprint girl*).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le 6^{ème} Autocross et Sprint Car de Puy L'Evêque-Loupiac se déroulera sur le circuit terre de Loupiac Il est long de 870 mètres et la largeur est comprise entre 14 mètres et 18 mètres.

Un dispositif d'éclairage est prévu, permettant une visibilité homogène sur l'ensemble du tracé lors des phases nocturnes. (voir plan d'éclairage en annexe).

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du « **4 juillet 2025** » sous le numéro :

46 09 25 0595 AC Nat 0870

L'accès au circuit se fait depuis le village de Puy L'Évêque, dans le Lot (46) , coté Cahors, en suivant le fléchage.

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé derrière le PC, Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés. Conforme à l'art 6.4 de la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2025.

Toutes les informations portées sur le tableau d'affichage seront éventuellement disponibles de façon virtuelle (application de messagerie instantanée, serveur de résultats ou autre).

En cas d'affichage sur le tableau d'affichage officiel et sur le tableau d'affichage virtuel, l'heure de publication sur le tableau d'affichage virtuel prévaudra.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents à coté du PC et tableau d'affichage Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 0565308918 ou 0670590644(Mrs GRASSIES).

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2P. BRIEFING

Le briefing écrit des pilotes sera disponible et diffusé sur le site www.challenge-corac.fr et l'application ITS Résultats .

7.4.1P. ZONE D'ASSISTANCE TEMPORAIRE

La zone d'assistance temporaire est situé sur la droite en amont de la prégrille et sera matérialisé par des barrières ainsi que sont accès indiqué.

7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Il n'y aura pas de prix en espèces.

10.3P. COUPES

Une coupe ou trophée sera remis au 3 premiers de chaque finale.

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sur le podium à l'arrivée de chaque finale

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE CIRCUIT TOUT TERRAIN

ARTICLE I.6 – LES DRAPEAUX.

· Signalisation.

- Les drapeaux de signalisation (Planche S) auront une dimension, à minima, de 60 cm sur 80 cm. Le drapeau rouge, quant à lui, mesurera 80 cm x 100 cm.
- Pour les activités nocturnes, des feux jaunes doivent se trouver obligatoirement à chaque poste. Les autres drapeaux peuvent être remplacés par une signalisation lumineuse et/ou par des panneaux réfléchissants.
- Tous les concurrents doivent en être informés par avance lors d'un briefing et figurer dans le règlement particulier de l'épreuve.

· Eclairage du circuit voir plan en annexe .

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste	9	
Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité	2 par poste, type ABC, de 6Kg	..
Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve	20	

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents **2**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation **oui**

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges **non**

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Accord du Directeur de Course : joint pour Ligue et F.F.S.A.

*** Horaires détaillés de l'épreuve :**

-Vendredi 22 aout à partir de 21h00 : Warm-up à la discrétion du directeur de course.

- Essais chronométrés : en suivant, une séance par division par série de 4 tours chronométrés.

Ordre de passage : conformément à la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2025.

- Manches qualificatives : samedi 23 aout à partir de 9h00 , et dimanche 24 aout en suivant Demi-finales et finales.

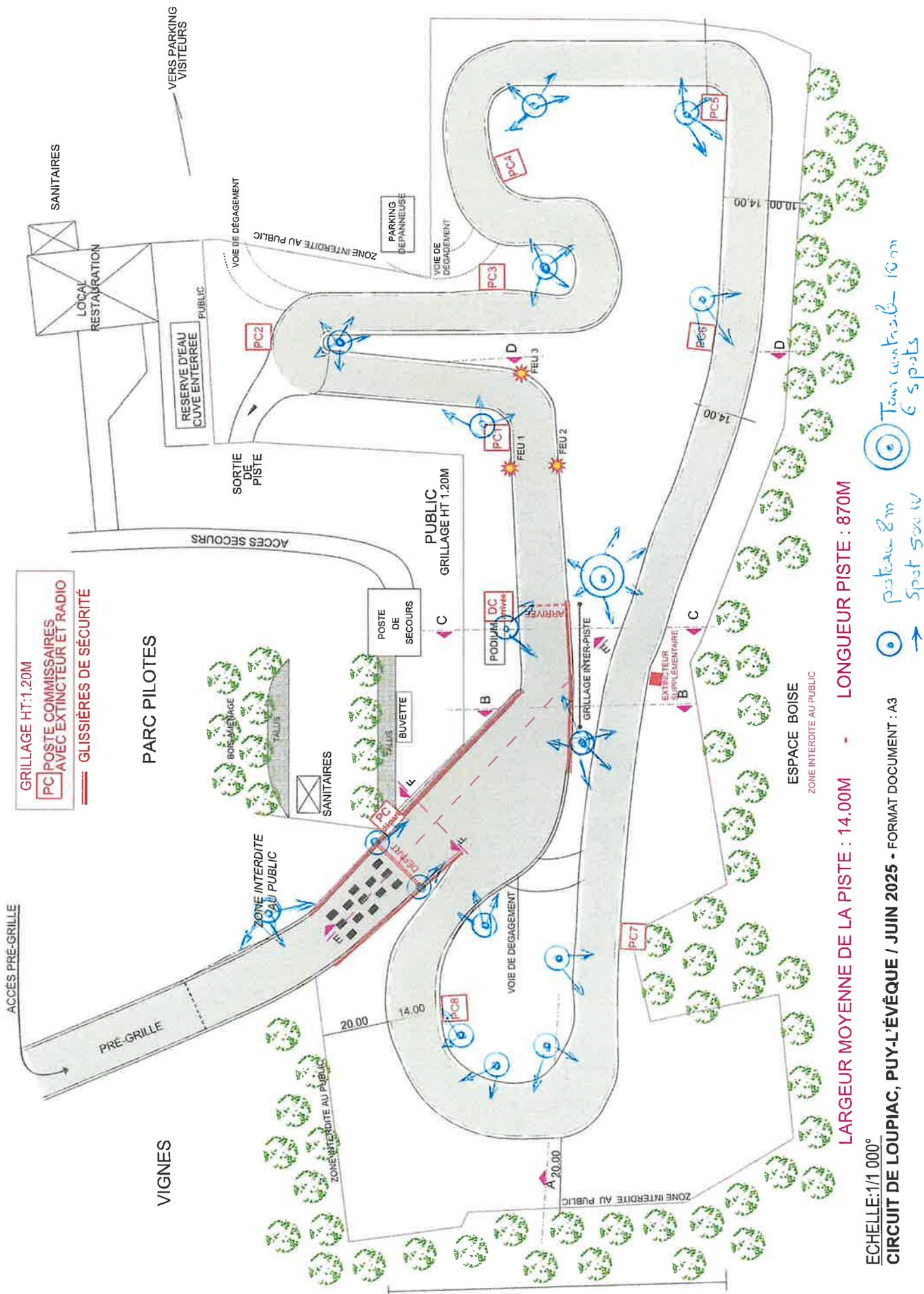
DIVERS :

Parc concurrents : les remorques vides seront susceptibles d'être garées en dehors du parc, ainsi que les voitures ou campings cars des accompagnants.

Usage de l'eau : à utiliser avec modération.

Voies communales : respecter le stationnement le long de ces voies, ne pas y circuler avec les voitures de course.

Bruits nocturnes : respecter la tranquillité des riverains.



LARGEUR MOYENNE DE LA PISTE : 14.00M - LONGUEUR PISTE : 870M

ECHELLE: 1/1 000°

CIRCUIT DE LOUPIAC, PUY-L'ÉVÊQUE / JUN 2025 - FORMAT DOCUMENT : A3

- 🌳 Bois - 10m
- 👤 Poste - 8m
- ➡ Spot - 50x10
- 🚰 Eau - 10m
- 🚰 6 spots

VALIDATION DIRECTION DE COURSE

Autocross et Sprint car de Puy l'Evêque-Loupiac

Du 22/23 et 24 aout 2025

*Je soussigner Mr ROPP Axel Licence N°296875 directeur de course responsable du meeting
Atteste valider la liste composant la direction de course figurant ci-dessous :*

1.1. OFFICIELS

Secrétaire de la direction de course	MOREAU France
Directeur de Course	ROPP Axel
Directeur(s) de Course adjoint(s)	BERGUES Thierry
Adjoints à la Direction de Course	NIEL Jean Marc
Adjoints à la Direction de Course	CENTIMES Gérard
DC Adjoints à la Direction de Course départs	HERBEUVAL René
DC Adjoints à la direction de course Arrivée	VAUDOUR Patrick

Fait à Bézier le 01/07/2025

